

PV du Conseil Municipal Du Mardi 6 Juin 2023 à 20 h 30

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
CROS Francis	x		
CROS Marie-Françoise		x	Didier SENEGAS
SENEGAS Didier	x		
GOS Blandine	x		
CALVET Bernard		x	Francis CROS
MOINE Claude	x		
VISTE-JALADE Françoise		x	Martine PONS
GENRE GRANDPIERRE Denis	x		
GUIBBERT Béatrice	x		
ROUS Christophe	x		
GRANIER Jacqueline	x		
CALAS Franck	x		
TURQUAY Patricia		x	Jacqueline GRANIER
PINTRE Stéphane		x	
PONS Martine	x		

Nombre de conseillers **En exercice :** **15 (Quorum :8)**
 Présents : **10**
 Procurations : **4**

- désignation secrétaire de séance : **Claude MOINE**

Point n°11-12-13-14 ajoutés à l'ordre du jour
Point n°2 Retiré de l'ordre du jour

- ✓ un poste à temps complet 35h d'Adjoint Administratif Principal 1ere classe
- ✓ un poste à temps non complet 20h d'Adjoint Administratif
- ✓ un poste à temps non complet 19h d'Adjoint Administratif

- Et la modification du tableau des effectifs en conséquence :

- Ingénieur Principal		1
- Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe		1
- Rédacteur		1
- Adjoint Administratif Principal 1ère classe		2
- Adjoint Administratif territorial à temps non complet		3
- Agent de Maîtrise Principal		1
- Adjoint Technique Principal 1 ^{re} classe		5
- Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	2	
- adjoints techniques 2 ^{ème} classe		3
- ATSEM Principal 1 ^{ème} Classe à temps complet		1
- ATSEM Principal 2 ^{ème} Classe (dont 2 à temps non complet)		3
- Opérateur APS Qualifié à temps non complet		1

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : c'est bien, ce serait encore mieux si l'on pouvait avoir les noms en face de chaque poste.

Francis CROS : suie à votre demande, je vous transmets à l'oral le nom des agents attachés à leur grade.

4. Recrutement saison 2023 2nd ASVP

* ASVP du 20 juin au 31 août

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

Acquisitions

5. Acquisition parcelle A 401 en partie (250m²) La Pautru

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Annie Couhet-Guichot née Palaysi et propose au conseil de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée A n°401 d'une surface d'environ de 250m² au hameau de la Pautru lui appartenant au prix de 2€ le m².

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de faire l'acquisition de cette parcelle et d'engager les procédures nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : je vois sur le plan que vous faites un long crochet pour raccorder les maisons à la fosse, ne serait-il pas mieux de passer plus haut tout droit pour économiser des mètres de tuyaux et sans avoir à acheter la parcelle ?

Francis CROS : l'acquisition de cette parcelle à deux objectifs : renforcer le parc de stationnement au hameau de La Pautru et économiser de la longueur de canalisation ainsi que des difficultés de pouvoir enlever celle-ci vu l'aspect rocheux du sous-sol.

6. Acquisition parcelle AW 839-837-835 Pailhé de Bastide

Monsieur le Maire présente au conseil le document d'arpentage établi par le cabinet de géomètre GEO-SUD-OUEST. Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles AW 839 – 837 – 835 appartenant respectivement à Mesdames Arlette Guibert, Monique COMBES et Monsieur Jacques PECH au prix de 35€ le m².

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de faire l'acquisition de ces parcelles et d'engager les procédures nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : j'avais peur que vous achetiez les parcelles entières, heureusement qu'il s'agit que d'une bande pour élargir la route. Cependant cela ne règle pas l'étranglement plus loin !

Francis CROS : la proposition d'acquisition que je vous propose se limite uniquement à la bande d'élargissement et non à la totalité de la parcelle.

Finances

7. Autorisation d'Emprunt Budget Principal

M. le Maire Donne la Parole à M. Denis Genre GrandPierre

Monsieur Denis Genre GrandPierre indique au conseil que pour exécuter l'opération de réhabilitation de l'ancien café de La Source en Halle, il est nécessaire de réaliser un Contrat de Prêt d'un montant total de **530 000 €** (cinq cent trente mille Euros) auprès de **La Caisse d'Epargne**.

Le Conseil municipal de La Salvetat Sur Agout, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un Contrat de Prêt pour un montant total de 530 000 € (cinq cent trente mille Euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Objet : Financement des travaux de réhabilitation du café de la Source en Halle pour manifestations

Base de Calcul : 30/360
Frais de dossier : 0.15%
Périodicité : Trimestrielle
Montant : 530 000€

Durée : 25 Ans
Taux fixe : 4.38%
Echéance : 8 747.28 €
Coût : 344 728.00 €

A cet effet, le Conseil autorise son Maire ou son délégataire dûment habilité à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : comment se fait-il que vous n'empruntiez pas auprès de la banque des territoires comme prévu qui proposait un taux bien plus intéressant ?

Francis CROS : les propositions ont fait état d'un comparatif entre 3 banques le CRCA, la Caisse d'Epargne et la Banque des Territoires.

La mieux disante a été la Caisse d'Epargne qui nous a proposé un taux fixe contrairement à la Banque des Territoires qui nous propose un taux variable et deuxièmement la mise à disposition des fonds qui est immédiate à la Caisse d'Epargne contrairement à la Banque des Territoires.

8. Travaux Réhabilitation Ancienne Mairie : Demandes de Subvention

Monsieur le Maire présente au conseil le nouvel Avant-Projet Détaillé des travaux de réhabilitation de l'ancienne Mairie et son plan de financement actualisé afin de présenter le dossier auprès des différents partenaires et demander les subventions nécessaires.

Plan de Financement

		€ HT	
	Coût travaux projet (APD)		1 839 600,00
Missions connexes	Traitement Charpente		7 268,20
	Diagnostics techniques		1 250,00
	CT		12 040,00
	CSPS		4 620,00
	Etude de sol		6 675,00
	Maitrise Œuvre Architecte		148 200,00
	Maitrise d'Ouvrage déléguée T34		106 400,00
		Coût total projet	
	Base		Montant subv.
DSIL 2023	2 126 053,20	25%	531 513.30
Fonds vert 2023	2 126 053,20	12.3%	263 501.28
CD34	2 126 053,20	5%	106 302.66
Région – AAP	421 000.00	30%	126 300.00
Région – Axe logement	8 logements subv à 6 000€ max / logement		48 000.00
Communauté des Communes	2 126 053,20	2.3%	50 000.00
	Total Subventions	52.9 %	1 125 617.24
Autofinancement			1 000 435.96

Echéancier des travaux :
Début des travaux : 4^e Trimestre 2023
Fin des travaux : 4^e trimestre 2024

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal :

- De valider l'avant-projet détaillé et l'échéancier des travaux
- L'autorisation de solliciter les aides pour ce projet
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

9. Admission en Créances Eteintes : Budget eau et assainissement

La Trésorerie de Saint Pons présente un dossier de surendettement pour un montant total de 790.46 € sur le Budget Eau et Assainissement

➤ Je vous demande d'ACCEPTER l'admission en créances éteintes des valeurs proposées ci-dessus pour un montant de 790.46 euros.

➤ ET vous PRECISE que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2023, et que les crédits nécessaires sont prévus au budget au compte 6542.

Demande d'admission en Créances Eteintes ; exercice 2023 ; <u>budget Eau</u>			
Compte	exercice	redevable	reste dû
6542	2023	VIGUIER GUILLAUME	790.46 €
TOTAL			790.46 €

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : j'espère que le nom de la personne sera affiché car c'est tout le monde qui paie !

Francis CROS : comptablement la créance doit être éteinte par une subvention du budget de l'eau vers le budget de l'eau. Toute subvention doit être votée par le conseil municipal et communiquée au public, c'est pourquoi le nom du bénéficiaire n'est pas anonyme.

10. DM n°1 Budget M49

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE indique au conseil que pour la bonne marche financière de la commune il est nécessaire de prendre une Décision Modificative au Budget Principal :

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
2151-55	Recherche de fuite	-10 000			
2151-11	Matériel outillage	+10 000			

Vote : *pour : 14* *contre : 0* *abstentions : 0*

11. DM n°1 Budget M57

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE indique au conseil que pour la bonne marche financière de la commune il est nécessaire de prendre une Décision Modificative au Budget Principal :

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
2151-178	Hors programme (Aménagement GDB)	-1 500			
21318-89	Bât Communaux (Chapelle St Etienne)	+1 500			
2151-178	Hors programme (SDF barrière)	-10 000			
2151-121	Voie et réseau (Voirie Col d'Empy)	+10 000			
2151-121	Voie et réseau (Chemin Gouffre)	-7 000			
21318-89	Bât Communaux (Entrée Gymnase)	+7 000			

Vote : *pour : 14* *contre : 0* *abstentions : 0*

12. Corrections sur exercice clos budget principal (sous-amortissements 2022)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de LA SALVETAT SUR AGOUT a commencé un travail de régularisation avec le Service de Gestion Comptable Ouest Hérault de SAINT PONS DE THOMIERES afin d'améliorer la qualité comptable de ses comptes.

Il a été constaté un sous-amortissement en 2022.

Cette correction passe par une délibération de correction sur exercice clos pour insuffisance d'amortissement sur l'exercice 2022.

Il s'agit d'autoriser le mouvement des comptes suivants :

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
1068	Excédent de Fonctionnement	- 3 081.78	28158	Amort. Autres Installation...	+ 3 081.78

En raison de l'absence de justificatifs et de l'ancienneté des écritures, il convient de procéder aux régularisations conformément aux préconisations du conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Ces écritures seront réalisées par le seul comptable au vu de la délibération, il n'y aura donc aucune écriture à comptabiliser pour la commune et donc pas de crédits à prévoir au budget.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette correction sur exercice clos telle que présentée ci-dessus.

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

13. Subventions aux Associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE propose au conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Radio Locale, RASED pour l'année 2023 et indique que les dépenses sont inscrites au Budget 2023

- Radio locale La Salvetat : 1 000 €
- RASED : 140 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette décision.

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : enfin il y en a qui se réveillent !

Francis CROS : nous avons repêché à titre exceptionnel la radio locale et le RASED qui ont déposé leurs dossiers tardivement.

14. Approbation des comptes annuels 2022 SPL Territoire 34

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état financier relatif à l'année 2022 de la SPL territoire 34, accompagnés du rapport de gestion, d'activité 2022 et du rapport du commissaire aux comptes, pour approbation.

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

Divers

Jacqueline GRANIER : ce matin j'ai vu une chose étrange sur le parking des HLM, un employé municipal qui regardait un travailleur de l'ESAT passer un outil dans la jardinière. Je trouve que cela fait mauvais effet, il semblerait qu'on leur fasse faire les basses besognes ! (vous comprenez ce que je veux dire).

Je remarque et certains habitants de LA SALVETAT également que les travaux faits à la main ou des terrains pentus c'est pour l'ESAT et les travaux assis dans un véhicule ou sur un engin c'est pour les agents municipaux !!!

Je vous alerte sur ce sujet très important car ce sont des personnes qu'il faut préserver. J'ai beaucoup de respect pour les travailleurs de l'ESAT que nous traitons avec égard dans nos associations et je ne voudrais pas qu'il en soit autrement avec nos agents et les encadrants.

Francis CROS : nous avons établi un partenariat entre la commune et l'ESAT pour mener à bien certaines actions d'espaces verts, nous sommes dans une demande d'inclusion du travailleur handicapé. Ils nous donnent entière satisfaction, en aucun cas ils ne doivent faire les basses besognes ; mais travaillent comme un salarié ordinaire accomplissant des tâches traditionnelles.

Jacqueline GRANIER : comment se fait-il que la mairie ait coupé les arbres chez un privé au Cadé chez Monsieur PECH ? D'après le cadastre le chemin au-dessus n'est pas communal puisqu'il y a un portail.

Francis CROS : Madame GRANIER vous faites erreur l'espace public sur lequel se trouvaient ces arbres appartient bien à la commune, il n'est pas fermé par un portail mais permet une circulation piétonne entre le Cami de la Foun et le Pailhé de Bastide.

Franck CALAS : êtes-vous au courant des nouveaux horaires d'été à la déchèterie ? les heures d'ouvertures sont très matinales de 7 h à 10 h le matin, pour une saison estivale cela n'a pas de sens !

Francis CROS : pour l'instant nous n'avons pas reçu le courrier de Trifyl et nous allons rester vigilants sur les périodes d'ouverture de la déchetterie.

Jacqueline GRANIER : j'ai déjà voté contre l'augmentation du taux d'ordures ménagères (la seule) en conseil communautaire, maintenant c'est la déchèterie à laquelle on réduit l'ouverture, il n'y a plus de service convenable à la population.

Francis CROS : il est vrai que l'augmentation de la taxe des ordures ménagères sera de plus en plus élevée. La raison en est du coût de plus en plus élevé du traitement des déchets et du mauvais tri effectué par les ménages. Une nouvelle organisation de collecte est en place afin que le citoyen trie mieux ses déchets et limite l'augmentation de cette taxe.

